

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2013

DCM N° 13-03-06

Objet : Création de l'Espace Santé Active de Metz.

Rapporteur : Mme PALLEZ, Adjointe au Maire

Engagée depuis 2009 dans le Réseau Ville Santé de l'O.M.S, la Ville de Metz construit une politique volontariste pour améliorer au quotidien la santé des Messins, quels que soient leur âge, leur quartier, leur situation personnelle.

Afin de traduire cette ambition et tenir ses engagements, la Ville a choisi de retenir trois priorités pour structurer l'intervention municipale :

- Améliorer l'accès de l'offre de santé pour tous les habitants,
- Informer et sensibiliser la population en matière de prévention santé,
- Contribuer à la réduction des inégalités en matière de santé.

Le bilan de la première étape de déploiement de ces priorités montre que la Ville de Metz tient ses engagements.

Ainsi la création en février 2011 d'une communauté Hospitalière de Territoire pour faire face aux enjeux liés à la démographie médicale permet d'améliorer l'accès à la santé pour tous en favorisant le recrutement et la fidélisation des praticiens dans les hôpitaux, de développer des filières de soins attractives mais surtout de renforcer les compétences dans les spécialités telles que la médecine cardiovasculaire ou la neurologie.

D'autres actions ont vu le jour. En soutenant l'organisation de cycles de conférences santé en collaboration avec les associations de la ville ou en participant à la déclinaison de campagnes nationales sur les grands thèmes de la santé publique (lutte contre le cancer, lutte contre le Sida, dépistage du cancer du sein et du colon), en construisant le dispositif Label Nuit, en installant 100 défibrillateurs dans les équipements publics et en façade des pharmacies, la ville participe à sa mission de prévention santé en informant et sensibilisant les Messins quel que soit leur âge.

Enfin, avec la création de l'Atelier Santé Ville en 2011 pour réduire les inégalités en matière de soin et de santé sur 6 quartiers de la ville, avec la mise en place d'actions collectives

« soignez vos dépenses de santé » par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Metz auprès de publics en difficultés et en les accompagnant pour qu'ils aient accès à leurs droits, avec la formation de médiatrices de santé chargées de transmettre des messages de prévention dans le quartier de Borny, la Ville s'est dotée d'un ensemble d'actions coordonné pour réduire les inégalités socio-spatiales en matière de santé en construisant une politique de prévention adaptée aux réalités de chacun.

Si ces différentes actions donnent corps à l'ambition de la municipalité d'améliorer la santé des Messins, la Ville de Metz, à l'instar de ses partenaires, souhaite la mise en place d'un lieu de ressources et d'animation permettant une meilleure identification par les habitants des actions de prévention santé.

Pour répondre à cet objectif, la Ville de Metz souhaite nouer un partenariat renforcé avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Moselle afin d'améliorer les services offerts aux habitants en matière de Santé en accueillant à Metz l'expérimentation nationale Santé Active.

Le Programme National Santé active propose aux usagers une offre de préventions structurée, regroupée au sein d'un Espace Santé Active. Il a pour mission d'inviter les habitants à devenir acteurs de leur santé et d'acquiescer de saines habitudes de vie.

L'Espace Santé Active aura pour vocation de :

- **Permettre aux Messins d'accéder à un espace de prévention** : cette véritable agence dédiée à la santé mettra à la disposition des visiteurs un grand nombre de ressources (bibliothèque, DVD, Internet, documentation...) et proposera des ateliers de Coaching sur les thématiques de la nutrition, de la santé du cœur et de la santé du dos. Les conseillers Santé Active de la CPAM, présents au sein de cet Espace, auront la mission d'animer le lieu et d'accompagner les habitants dans leurs démarches Santé.
- **Permettre aux associations santé d'avoir un lieu de coordination et d'animation** : l'espace santé active mobilisera un ensemble de ressources mises à disposition des associations santé et leur permettra de disposer de moyens d'animation modernes ainsi que de supports pédagogiques pour tenir des ateliers au sein de ce lieu.
- **Permettre aux Messins les moins favorisés d'avoir recours aux soins de prévention** : en partenariat avec les publics accompagnés par le CCAS de la Ville de Metz et l'Atelier Santé Ville, l'Espace Santé Active proposera des actions spécifiques pour accueillir les publics les plus éloignés des questions de santé et leur permettre d'accéder à leurs droits santé.

La Ville de Metz et son CCAS souhaitent accompagner cette expérimentation nationale en prenant en charge une partie des frais liés à l'implantation du 10^{ème} Espace Santé Active à Metz qui s'installera au Centre-ville, rue de la Fontaine. Cet engagement à hauteur de 25% chacun du montant du loyer s'élèvera à 9 687 euros chacun en année pleine.

De son côté, la CPAM financera l'ensemble des dépenses relatives au fonctionnement du lieu, les moyens humains y étant affectés ainsi que les différents coûts des activités qui s'y dérouleront.

Ce partenariat fait l'objet d'une convention tripartite entre la Ville de Metz, la CPAM de la Moselle et le CCAS précisant les engagements de chacun pour une durée de trois ans, durée du lancement de l'Espace Santé Active de Metz.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les commissions compétentes entendues,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Metz de doter son territoire de l'Espace Santé Active pour améliorer la santé des Messins,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la création de l'Espace Santé Active de Metz et les modalités techniques et financières de son déploiement telles que précisées dans la convention de partenariat Ville de Metz, Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Moselle, Centre Communale d'Action Sociale de la Ville de Metz,
- **D'AUTORISER** la participation financière annuelle à cette opération à hauteur de 9 687 €, montant qui sera proratisé en 2013 en fonction du nombre de mois d'ouverture,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention,
- Les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

L'Adjointe Déléguée,

Christiane PALLEZ

Service à l'origine de la DCM :

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 8.2

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 44

Absents : 11

Dont excusés : 9

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE